

VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

INFORMATIONS



Villes et Pays d'art et d'histoire
www.vpah.culture.fr

Pays d'art et d'histoire
transfrontalier
Vallées Catalanes du Tech et du
Ter
www.valleescatalanes.org/

Office du Tourisme de Perpignan
Tél. +33 4 68 66 30 30
www.perpignantourisme.com/

Animation du Patrimoine
Tél. +33(04)68 62 38 84

Sources et bibliographie
Laissez-vous conter en Ville
et Pays d'Art et d'Histoire

Liens internet
www.mairie-perpignan.fr
www.tourisme-pyreneesorientales.com

Le Ministère de la Culture mène depuis 33 ans une politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture en partenariat avec les collectivités territoriales (communes ou regroupements de communes). Cette politique se concrétise par l'attribution d'un label « Ville d'art et d'histoire » ou « Pays d'art et d'histoire ».

Une convention est élaborée avec la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, les Directions Régionales des Affaires Culturelles et les collectivités concernées.

Elle implique un soutien financier et technique de la part du ministère et comporte l'obligation, pour les collectivités, de recourir à un personnel qualifié et agréé par le ministère de la Culture guides-conférenciers et animateurs du patrimoine.

Le Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire, créé en 1995, participe au développement et à l'orientation générale de la politique du réseau et émet un avis sur les candidatures au label (déposé à l'Institut national de la propriété industrielle) ainsi que sur les retraits pour non-respect du cadre établi par la convention.

Les Directions Régionales des Affaires Culturelles, services déconcentrés du Ministère de la Culture et de la Communication, assurent la mise en œuvre de la politique du réseau sur le plan régional. Elles veillent à la pertinence du projet et à son intégration dans le paysage culturel de la région en étant les interlocuteurs privilégiés des Villes et Pays pour l'instruction et le suivi des dossiers.

190 villes et pays d'art et d'histoire sont regroupés dans ce réseau.

Le département des Pyrénées-Orientales possède une Ville d'art et d'histoire et un Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier

- ✓ **Perpignan** a obtenu le label « Ville d'art et d'histoire » en 2001. « Laissez-vous conter Perpignan » vous propose un programme de visites guidées en compagnie d'un guide-conférencier : balades historiques, visite des hôtels particuliers, découverte des fontaines, visites-spectacles avec Nuits d'art et d'histoire, ateliers du patrimoine, visites contées, visites guidées en catalan, en anglais et en allemand. Le service animation du patrimoine coordonne les initiatives de Perpignan. Il propose toute l'année des animations pour les habitants, les visiteurs et les scolaires.
- ✓ **Le Pays d'art et d'histoire transfrontalier « les Vallées Catalanes du Tech et du Ter »** créé en 2010 regroupe 31 communes (10 du Vallespir, 14 du Haut-Vallespir, 6 de la vallée de Camprodon et 1 commune isolée). Ces villages regroupés au-delà des Pyrénées ont un sentiment d'appartenance à un territoire avec une spécificité et une personnalité propre. Le Vallespir d'une superficie de 50000 hectares et la vallée de Camprodon d'une superficie de 24000 hectares sont deux vallées organisées autour de leur fleuve et de ses affluents. Leurs sources sont situées sur un territoire commun à l'amplitude et au dénivelé certains (de 85 m au Boulou à 1392 m à Fabert).

Le Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier « les Vallées Catalanes du Tech et du Ter » associe dans son projet, un patrimoine naturel, paysager, architectural, urbain et mobilier ainsi qu'un patrimoine technique et ethnologique. Ce territoire qui partage une identité, une topographie et une histoire commune ne peut être divisé par une frontière administrative. C'est ainsi qu'on a adopté la formule du Groupement Européen de Coopération Territoriale pour mettre en œuvre le label de pays d'art et d'histoire. Cet outil original et singulier avec une personnalité juridique propre, permet de surmonter les différences de législation et de procédure nationales entre la France et l'Espagne.

- ✓ Les partenaires sont le ministère de la culture, les collectivités territoriales françaises et la « Generalitat de Catalunya ».

SERVICE PRESSE

catherine.gillot@adt66.com - Tél. +33 4 68 51 52 58 - julien.folcher@adt66.com - Tél. +33 4 68 53 73 28

PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE EN PAYS CATALAN

Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales

2, boulevard des Pyrénées - CS 80540 - F - 66005 Perpignan Cedex - Tél. +33 (0)4 68 51 52 53 - info@adt66.com

pro-tourismeadt66.com - tourisme-pyreneesorientales.com - visitpo.fr -     #visitpo